

**Date : 17 novembre 2025**

**Lieu : Parking derrière les Halles**

**Service communication**

Pauline Martineau / tél. 05 49 64 85 26 / martineaupa@cc-parthenay-gatine.fr

**INTERLOCUTEURS DU POINT PRESSE**

**Elus** : Jean-Michel Prieur, président de Parthenay-Gâtine et maire de Parthenay /  
Jean-François Lhermitte, vice-président en charge de la valorisation et gestion des déchets

**Services** : Bastien Bonnaud, responsable du service Gestion et prévention des déchets /  
Armand Guesdon, chargé de mission prévention et communication déchets

---

## **Réduction des déchets ménagers : des bornes à biodéchets installées dans l'hypercentre de Parthenay**

**Parthenay-Gâtine poursuit son travail pour réduire les déchets ménagers et proposer des solutions de tri adaptées pour les habitants du territoire. Nouvelle étape : la mise en place de bornes à biodéchets dans l'hypercentre de Parthenay pour collecter les biodéchets.**

### **Réduire le volume des biodéchets : un engagement fort de Parthenay-Gâtine**

Aujourd'hui, les biodéchets (épluchures, restes alimentaires, marc de café, croutes de fromages, pain...) représentent en moyenne 30 % de la poubelle d'ordures ménagères d'un habitant de Parthenay Gâtine, soit 48,8 kg/hab/an.

Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire de 2020, dite loi AGEC, impose aux collectivités de proposer une solution de tri à la source des biodéchets à tous les usagers. Les biodéchets ne doivent plus être déposés dans la poubelle d'ordures ménagères.

**Engagée dans une démarche de réduction des déchets ménagers, Parthenay-Gâtine poursuit donc son travail pour proposer et déployer des solutions de tri des biodéchets adaptées à chaque habitant.**

## Deux bornes à biodéchets installées dans l'hypercentre de Parthenay : une solution de tri adaptée pour les habitants

Pour les habitants sans jardin de l'hypercentre de Parthenay, le compostage individuel n'est pas possible. Une solution alternative doit être mise en place.

La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine a travaillé en lien étroit avec la Ville de Parthenay pour trouver la solution de tri la plus adaptée. Le choix des bornes à biodéchets a été retenu.

La Communauté de communes lance deux zones-test et vient d'installer deux bornes à biodéchets :

- place de la Saunerie
- rue Gaston-Niquet, derrière les Halles

Ce déploiement concerne 273 adresses, réparties ainsi : rue Jean-Jaurès, rue Louis-Aguillon, rue Ganne, place des Bancs, rue Gaston-Niquet, rue du Marché, rue Béranger, rue de la Bombarde, rue des Vaux, rue Saint-François.

Une fois collectés, les biodéchets serviront à alimenter l'unité de méthanisation de SAS Migné Biométhane, à Migné-Auxances.

A terme, 16 points dans l'hypercentre seront équipés d'une borne à biodéchets. Le déploiement se fera progressivement à compter de 2026.

### Des permanences organisées pour paramétrer les CVQ

L'accès à ces bornes à biodéchets se fait uniquement avec la carte de vie quotidienne.

Les habitants concernés sont invités à :

- se procurer et/ou paramétrer leur carte de vie quotidienne.
- Se procurer un bio-seau (qui permet de transporter les biodéchets jusqu'à la borne)

Pour permettre aux habitants de se les procurer et les paramétrer, le service déchets organise **des permanences à l'Hôtel de la Communauté de communes, 2 rue de la Citadelle** :

- Jeudi 20 novembre, de 15h à 18h
- Samedi 22 novembre, de 9h à 12h
- Samedi 29 novembre, de 9h à 12h

Penser à se munir d'un justificatif de domicile de moins de trois mois et de sa carte de vie quotidienne pour les personnes qui en possèdent déjà une.

Après le 29 novembre, il sera toujours possible de paramétrer sa carte et se procurer son bio-seau directement auprès du service déchets, à l'espace 66, 66 boulevard Edgar-Quinet, à Parthenay.

## Borne à biodéchets : quels déchets concernés ?

**Communauté de Communes Parthenay-Gâtine**

# BORNE À BIODÉCHETS ALIMENTAIRES

## Tri des déchets

**EN VRAC**

- Restes de repas
- Épluchures
- Fruits et légumes gâtés
- Marc de café
- Coquilles d'œufs
- Restes de viandes et petits os
- Restes de poissons et crustacés
- Pain rassis

**? Comment ça marche ?**

- 1** Déposez vos biodéchets en vrac dans votre bioseau
- 2** Badgez sur le dessus de l'abri-bac
- 3** Ouvrez la trappe à l'aide de la manette ou de la pédale
- 4** Refermez la trappe et veillez à ce que rien ne reste au sol

**ATTENTION ! INTERDIT DE DÉPOSER :**

- Emballages et sacs krafts
- Mouchoirs et serviettes
- Gros os (côte de boeuf, jarrets, ...)
- Coquilles de mollusques

- Cartons, ils vont en déchèterie.
- Ordures ménagères, ils vont dans le bac adapté.
- Emballages recyclables, ils vont dans le bac adapté.

Pour toute question, vous pouvez contacter le service « déchets » de Parthenay-Gâtine : [dechets@cc-parthenay-gatine.fr](mailto:dechets@cc-parthenay-gatine.fr) – 05 49 94 92 67

## Biodéchets : les autres solutions de tri proposées par Parthenay-Gâtine

### - Les composteurs individuels

La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine poursuit son travail pour permettre aux habitants qui possèdent un habitat avec jardin de s'équiper de composteurs individuels.

En effet, Parthenay-Gâtine étant un territoire rural, la solution la plus adaptée pour le tri des biodéchets à la source est le compostage individuel.

Depuis 2019, afin d'inciter les habitants à réduire leur volume de déchets ménagers, la Communauté de communes Parthenay-Gâtine met donc à disposition gratuitement pour les foyers du territoire le 1er composteur 345 litres avec un bio-seau.

### **Les prochaines dates pour se procurer son composteur :**

- **Sur rendez-vous jeudi 4 décembre à Gourgé**, salle Gourgéenne, 2 rue de la Vergée, à 15h ou à 16h  
Inscription sur [cc-parthenay-gatine.fr/compostage](http://cc-parthenay-gatine.fr/compostage). Pour toute information : contacter le 05 49 94 92 67.
- **Sans rendez-vous mercredis 19 novembre et mercredi 17 décembre à la Maison de la déchetterie à Parthenay**, de 14h à 17h

#### - **Les composteurs partagés**

Cette solution est étudiée pour les habitats collectifs. Une expérimentation s'est déroulée dans deux résidences à Parthenay (Châteaudun et Meilleraye).

Sur la base de cette expérimentation, le service déchets de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine étudie actuellement les modalités de mises en œuvre pour un déploiement progressif à partir de 2026.